



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-56

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 14 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	7 octobre 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M Jean Marie BARREDA
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Alain DUPOMMIER
Mme Pascale GAILLOT
M Kévin GENGOUX (Pv de M LIEBEAUX)
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT

M Yvon HUMBLLOT
M Jean Claude JACQUEMART
M Jean Yves JONET
M Benoît JOURDAIN
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Alain REUTER
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Claude VALDENNAIRE
M Jean François VALLOIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONVENTION DE DELEGATION GEMAPI – PROJET SEUILS & SUIVIS POST TRAVAUX

Résultat du vote
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-56

Objet de la délibération :

CONVENTION DE DELEGATION GEMAPI – PROJET SEUILS & SUIVIS POST TRAVAUX

La communauté de communes du Sammiellois a délégué à l'EPAMA l'aménagement des Seuils de la Meuse médiane.

Le programme de travaux des Seuils est en cours de finalisation (reste en attente le coût de l'avocat dans le cadre du contentieux contre EGIS).

Les suivis post-travaux de 2022 et de 2024 ont été réalisés, mais ceux de 2026 restent à effectuer.

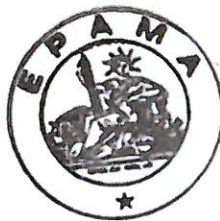
Pour achever cette mission, il est proposé de prolonger la convention de deux années.

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de délégation « SEUILS ET SUIVIS POST TRAVAUX » qui prolonge la convention pour une durée de 2 années
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant qui prolonge la durée de validité de la convention de délégation GEMAPI « SEUILS ET SUIVIS POST TRAVAUX »



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS